



Visa Temporaire pour rapprochement de conjoint

Par **Lionel94**, le **02/03/2010** à **11:30**

Bonjour,

Mon amie Brésilienne et moi allons nous marier dans quelques jours en France. Elle est ici avec un visa touristique, tous les papiers ont été fait à la mairie sans aucun problème.

Avant d'entamer les procédures pour le mariage, la mairie m'a indiqué que la demande de visa temporaire pour rapprochement de conjoint s'effectuait à la préfecture juste après le mariage et qu'il n'y aurait pas de problème.

La mairie m'a précisé qu'il me suffisait d'y aller avec les papiers nécessaires trouvés ici :

<http://www.val-de->

[marne.pref.gouv.fr/sections/demarches_administra/demarches_courantes/cps324/sections/demarches_](http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/sections/demarches_administra/demarches_courantes/cps324/sections/demarches_)

Mais après m'être renseigné plus en détail, il semble que ce ne soit pas si simple et qu'il faille que mon amie retourne au Brésil pour faire la demande de visa !

Quelqu'un pourrait il me donner des renseignements précis quant aux démarches à effectuer car je suis un peu perdu.

Merci d'avance,

Par **etrangers sans droit**, le **03/03/2010** à **21:14**

bonsoir

selon l'article L 221 1 du ceseda

après 6 mois de vie commune et marier la préfecture peut recevoir la demande visa long séjour

<http://sites.google.com/site/cireloiretcher/les-travaux-et-parutions-du-cire/informations-thematiques-du-cire/droit-a-vivre-en-famille/le-mariage-entre-etranger-ou-mixte-en-france>

Par **ChristopheT**, le **30/06/2010** à **04:33**

Bonjour Lionel,

Je désire me marier avec ma compagne brésilienne, qui va arriver en France comme touriste. Comme pour vous, nous désirons demander un visa afin qu'elle puisse vivre et travailler en France.

J'ai déjà envoyé plusieurs emails à L'ambassade de France à Brasilia mais leurs réponses sont complètement insuffisantes!!

Avez vous réussi a obtenir le visa de votre épouse? A-t-elle était obligée de retourner au Brésil?

Bien cordialement,

Par **Lionel94**, le **30/06/2010** à **13:21**

Bonjour Christophe,

Ma compagne a pu obtenir un visa longue durée.

- Elle est venu en France en temps que touriste.
- Nous nous sommes mariés ici - votre future épouse doit penser à venir avec tous les papiers nécessaire traduit.

Nous avons tout fait à Rio (moins cher) - Le plus simple est d'aller à l'ambassade pour connaître la liste des traducteurs officiels.

- Ensuite, il a fallut qu'elle retourne au Brésil* pour faire une demande de visa longue durée (Rapprochement de conjoint)-Prendre tous les documents !

Elle l'a obtenu en 3 semaines.

* il n'est pas possible de faire la demande depuis la France ou vraiment très très compliqué.

- Arrivé en France, il faut envoyer un document à l'OFII pour faire valider le Visa (tout est expliqué lorsqu'on obtient le visa)
- L'OFII va la convoquer pour faire une visite médicale et un entretien de niveau de Français.
- La dernière étape et non des moindre et l'inscription à l'assurance maladie, bien se renseigner sur tous les papiers à fournir (Il n'est pas possible de le faire tant que l'OFII n'a pas valider le visa)

Voilà, j'espère avoir été assez clair.

Bon courage

Lionel

Par **ChristopheT**, le **30/06/2010** à **21:46**

Bonjour Lionel,

Je vous remercie pour vos explications, cela m'aide énormément.

L'ambassade de France à Brasilia prends vraiment les gens pour des idiots. Après plusieurs emails, ils ont même pas été capable de me donner les informations que vous venez de

m'apporter. Alias, ils répondent aux emails en 2 lignes sans donner les renseignements demandés.

J'ai une question concernant le niveau de français. Ma compagne ne parle pas encore bien le français. En fait nous habitons depuis plusieurs années au Brésil, et donc jusqu'à présent j'ai toujours préféré communiquer en brésilien plutôt que de lui apprendre le français. Si elle n'a pas le niveau que se passe-t-il? Elle doit simplement prendre des cours ou peuvent-ils refuser le visa?

Merci.
Bonne journée,

Par **Lionel94**, le **01/07/2010** à **08:00**

Bonjour Christophe,

Je suis passé par là pour obtenir des info. avec l'ambassade à Rio donc c'est tjrs bon de pouvoir aider les autres !

Concernant le Français, même si elle n'a pas du tout le niveau, ce n'est pas important. Lorsque l'OFII la convoquera, allez avec elle pour l'assister, sur place, elle passera un entretien. (avec vous si elle ne parle pas du tout)

Donc, si elle ne parle pas le Français, elle devra suivre des cours de Français (env. 240h) payés par L'OFII donc pas de soucis. A la fin, elle obtiendra un diplôme.

Elle aura également 2 journées de formations obligatoires (civisme + connaissance de la France)

En plus de cela, elle aura 1/2 journée pour faire un bilan professionnel.

Bonne journée,
Lionel

Par **ChristopheT**, le **05/07/2010** à **19:17**

Bonjour Lionel,

Merci beaucoup pour toutes ces informations.
Tout cela me rassure.

Bonne journée,

Par **Lionel94**, le **06/07/2010** à **07:39**

Bonjour,
En retour, je me permets une question.

Ma femme et moi envisageons de partir au Brésil d'ici 2 à 3 ans.
Je souhaiterais savoir si les procédures me concernant sont compliquées ?
Faut-il effectuer des démarches particulières ?

Merci d'avance,
Lionel

Par **ChristopheT**, le **07/08/2010** à **22:11**

Bonjour Lionel,

Désolé pour le long délai de réponse, je suis revenu hier de vacances.

Comme vous êtes marié avec une brésilienne la procédure est relativement simple et rapide.

J'ai plusieurs amis qui ont obtenu leurs visas de cette manière.

Plus de détails et infos concernant le visa pour regroupement familial sur le lien suivant:

http://www.consulat-bresil.org/index.php?option=com_content&task=view&id=153&Itemid=138

Bien cordialement,